

REUNION CPP RETRAITES DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à PARIS

Présents : Jean Paul CHARLEMAGNE, Patricia DARRAS, Marie-Thérèse HOUIST, Bruno BOITIER (secrétaire-adjoint), Alain BOET (secrétaire-adjoint, en visio), Pierric LEFEUVRE (secrétaire), Maryse CHAMPION (Membre du B.N., en visio), Laurent CASTRA (membre du B.N.)

Excusés : Annie SZUFA, Erick LE COQ

Absents : Claude DUFOUR, Jacques GENOVESE

ORDRE DU JOUR :

1-Approbation du PV de la réunion du 4/6/2025

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, le PV est adopté à l'unanimité.

2-Conseil national des 20 et 21/11/2025

En l'absence du secrétaire indisponible les 20 et 21/11, Alain BOET, secrétaire adjoint, assistera au conseil national. Le secrétaire général a donné son accord à ce sujet. Alain nous informe qu'il a bien reçu sa convocation.

3-Réunion des secrétaires CPP du 25/9/2025 en visio

Alain BOET a participé à cette réunion ; il nous en fait le compte rendu :

Au cours de la réunion, beaucoup d'informations relatives à la communication du SNFOCOS ont été données par le secrétaire général : nouveau logo, nouveaux documents, Lettre de la Michodière dématérialisée

Il a été demandé aux CPP de s'approprier les éléments de communication et de ne pas hésiter à communiquer en alimentant la LM

Les notes de frais et les bulletins d'adhésion ont été remaniés.

Bruno GASPARINI a invité la CPP des retraités à établir un document à destination des futurs retraités, précisant l'intérêt à rester adhérent une fois le contrat de travail rompu (informations sur la complémentaire santé, garantie défense et recours, « my store FO »...)

Laurent CASTRA indique que les centres d'intérêts à rester adhérent en tant que retraité figurent dans le compte rendu de la réunion du 11/3/2025 qui s'est tenue en visio. On peut donc exploiter ce document, à destination des futurs retraités.

Laurent évoque l'intérêt d'une participation aux commissions des relations avec les usagers des établissements de santé. Tant pour les retraités que pour les salariés (avec la possibilité de bénéficier d'autorisation d'absence) et se propose de rédiger un article sur le sujet dans la LM.

4-Désignation du correspondant fichier de la CPP

Suite à appel de candidature lancé lors de la dernière réunion, Alain BOET s'est porté volontaire pour être notre correspondant fichier.

Alain précise que l'accès au fichier se fera en liaison avec le « staff » de la Michodière, notamment la trésorière générale.

En effet, il faut être très prudent et respecter la RGPD.

Laurent CASTRA explique qu'il existe un guide FO à ce sujet (RGPD/Fichier) et va le diffuser aux membres de la CPP ADD.

Par ailleurs, les listes électorales constituent de bonnes bases de travail pour consolider les mises à jour des listes de diffusion (cf notamment la liste ADD). Il convient donc de ne pas oublier de demander l'accès à ces listes dans le cadre du protocole électoral relatif à cette élection. En évitant toutefois d'y ajouter par la suite des informations qui n'étaient pas contenues dans le fichier initial et en prenant toutes les garanties quant à un partage limité en interne.

Un vote des présents est organisé par le secrétaire : la candidature d'Alain est approuvée à l'unanimité.

5-Article du secrétaire dans la LM du 11/9/2025

Pierric LEFEUVRE a fait paraître un article de rentrée dans la LM du 11/9/2025

Dans cet article, sont évoqués :

-le soutien et la solidarité des anciens salariés à ceux qui travaillent toujours ,

-la dénonciation de toute stigmatisation des retraités, visant à diviser actifs et inactifs,
-les difficultés de la vie quotidienne, l'accès à la santé toujours plus difficile, la baisse constante du pouvoir d'achat qui concernent aussi bien les actifs que les retraités,

-l'incitation des futurs retraités à prendre contact avec notre CPP et à se faire connaître auprès de leur délégué régional.

Laurent CASTRA rappelle qu 3 accords RSE sont en cours de négociation, dont celui relatif à l'aménagement des fins de carrière qui traite, notamment, du dispositif de la retraite progressive (salarié et retraité à temps partiel).

Ce dispositif est un trait d'union entre les adhérents retraités du SNFOCOS et ceux qui ne le sont pas encore. Outre ses revendications relatives au développement de la retraite progressive, du point de vue de la syndicalisation, la CPP retraités et les adhérents retraités concernés ont vocation à jouer un rôle important d'accompagnement des collègues entrant dans le dispositif de retraite progressive, en particulier au niveau de la mise en œuvre du futur accord relatif à l'aménagement des fins de carrière en général.

6-Point retraite et retraite complémentaire

Le secrétaire fait état de l'actualité en matière de **retraites**, sur fond d'incertitude politique croissante :

Le gouvernement envisage, notamment, le gel des pensions (année blanche etc...) et la remise en cause de l'abattement fiscal de 10% au profit d'un abattement forfaitaire de 2000 €

Or, ce n'est pas aux retraités de payer le renflouement du déficit de la France.

Il convient de rappeler les revendications de FO en matière de retraites :

-l'abandon complet du recul de l'âge de retraite à 64 ans,
-le rejet de la réforme de 2023 dans son ensemble.

On s'interroge, de plus, sur les nouvelles modalités en matière de pension de réversion, prévues pour l'année 2026.

Au niveau de la **retraite complémentaire**, il était prévu une légère augmentation au 1/11/2025.

Cette augmentation, calculée sur la base de l'inflation hors tabac, devait se situer entre 0,6% et 1,2%, ce qui représentait en moyenne 3 à 6 € par mois.

Finalement, faute d'accord, il n'y aura aucune revalorisation.

7-Point complémentaire santé

Rappel du contexte : l'UCANSS veut imposer le recours au marché public dans la procédure de renouvellement des assureurs ;

Un courrier intersyndical a été envoyé au directeur de la sécurité sociale le 24/9/2025, faisant état de la préoccupation des organisations syndicales face à la position de l'ACOSS et de la direction des affaires juridiques de BERCY et réaffirmant l'attachement au respect des conventions collectives de droit privé.

Il faut envisager un accord collectif qui ne retiendrait pas la procédure d'appel d'offres de droit public

Suite à la RPN du 10/10/2025, une situation de blocage a été constatée.

Les prochaines CPP auront lieu en novembre et décembre : le SNFOCOS revendique la place prépondérante de la CPP dans l'avancement des travaux. Elle seule peut être le lieu de gestion des régimes. Tout autre mode de gestion relève d'une volonté de passer en force.

Maryse CHAMPION explique que l'UCANSS veut, en fait, gagner du temps pour abandonner le principe de territorialité et imposer la plate forme nationale ALAN. En effet, l'échéance en matière de négociation est fixée en 2026.

Le secrétaire rappelle ensuite deux informations intéressantes concernant les retraités :

-Un communiqué de presse de FO en date du 4/9/2025 alerte sur le doublement des franchises médicales envisagées par le gouvernement : il s'agit d'une mesure injuste – toujours d'actualité malgré le changement de gouvernement – qui veut faire payer les malades.

-une RPN sur les proches aidants a eu lieu le 16/9/2025 :

La déclaration préalable du SNFOCOS insiste sur les points suivants :

- l'aidance est une réalité collective, touchant 1/3 des effectifs,
- Une exigence de solidarité est nécessaire,
- les ambitions de l'engagement de 2021 par l'institution n'ont pas été complètement réalisées (40% des paniers de services ne sont pas utilisés)
- Il faut construire un système pleinement efficace (simplification des démarches, création de liens de proximité, développement d'entraide entre collègues, outillage des services RH)

8-Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue à l'ordre du jour.

Les prochaines réunions de la CPP des retraités ont été fixées :

jeudi 29 janvier 2026 et jeudi 2 avril 2026, à 10 heures, au siège du SNFOCOS.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire remercie les participants et clôture la réunion.